

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE ET  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**L'Inspecteur de l'Environnement,  
à**

**Pôle de la Protection des Populations  
Service Environnement Biologique**

30 Rue de l'Hôtel de Ville  
CS 58434

79024 NIORT Cedex

Tel : 05.49.17.27.00

Fax : 05.49.17.27.96

Courriel : [dacspp-envi@deux-sevres.gouv.fr](mailto:dacspp-envi@deux-sevres.gouv.fr)

**Ouverture des bureaux :**

du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h

Madame le Préfet des Deux-Sèvres  
Service de la Coordination des Politiques Publiques  
et d'Appui Territorial  
Pôle Environnement  
BP 70000  
79099 NIORT Cedex 9

Niort, le 5 février 2019

**Objet :** Ré-examen IED  
EARL LE BUISSON - Site Les Chatelleries  
Affaire suivie par : Mme DEVAUX  
N/Ref : CD/JD/2019 00400  
PJ : 1 dossier de ré-examen

**RAPPORT DÉCLARANT UN DOSSIER DE RÉ-EXAMEN IED CONFORME**

Suite à la transmission dématérialisée du dossier de ré-examen de l'élevage IED suivant,

**EARL LE BUISSON**

Numéro S3IC : 579 00378

Numéro SIRET : 50269319500013

Adresse de l'exploitation :

Les Chatelleries - LA RONDE  
79380 LA FORET SUR SEVRE

Adresse administrative :

14 Le Buisson - LA RONDE  
79380 LA FORET SUR SEVRE

bénéficiant de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 5121 du 30 juin 2011 pour 50 000 animaux équivalents volailles

et à son instruction technique :

Dossier transmis le 05 juin 2018 par l'exploitant,

Finalisée le 5 février 2019 date de passage à l'état « Transmis Préfecture »,

nous vous proposons de donner acte à l'exploitant des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation, qui pourront lui être opposés par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection.

Vu et transmis :

Pour le Directeur Départemental et par délégation,  
Le Chef du Service Environnement Biologique

L'Inspecteur de l'Environnement



Claudie DEVAUX

Jean-Louis HERAUD

## ***Dossier de réexamen IED***

***Nom ou raison sociale : EARL LE BUISSON***

***Numéro S3IC : 0579.00378***

***Etat du dossier : Transmis préfecture***

***Date de transmission : 05-02-19***

# 1. Initialisation éleveur

## 1.1. Informations générales de l'exploitation

Numéro S3IC : **0579.00378**

Nom ou raison sociale : **EARL LE BUISSON**

Gérant de la société : **EARL LE BUISSON**

SIRET de l'établissement concerné : **50269319500013**

Numéro de téléphone de l'exploitant : **0620763360**

Email de l'exploitant : **earl-le-buisson@live.fr**

Email secondaire :

Autre mail :

Adresse de l'exploitation : **Les Chatelleries**

Code postal : **79380**

Ville : **LA FORET SUR SEVRE**

Département : **79**

Adresse administrative : **14 Le Buisson**

Code postal : **79380**

Ville : **LA FORET SUR SEVRE**

Rédacteurs : **Samuel Couturier**

## 1.2. Situation administrative

**Activités soumises aux rubriques 3000 et suivantes de la nomenclature ICPE :**

|   | Nombre d'emplacements maximal autorisés par arrêté préfectoral (AP) | Situation actuelle (si différente du dernier AP) |
|---|---|--|
| 3660-a : élevage intensif de volailles (plus de 40 000 emplacements)                    | 50000.0   | 50000.0  |
| <b>Autres rubriques de la nomenclature ICPE auxquelles l'établissement est soumis :</b> |   |  |
| 2111 : élevage de volailles, gibier à plumes (animaux-équivalents)                      | 50000.0   | 50000.0  |

## 1.3. Répartition par espèce ou catégorie de volailles

|   | Nombre d'emplacements autorisé |
|---|--------------------------------|
| Poules pondeuses  | Non autorisé                   |
| Poulettes ou reproducteurs  | Non autorisé                   |
| Poulets de chair  | 50000                          |
| Canards   | Non autorisé                   |
| Dindes  | 16600                          |
| Autres volailles (pintades, oies, cailles, pigeons, faisans ou perdrix) | 41000                          |

#### ***1.4. Répartition des porcs par stade de croissance de vos porcs***

|                           | Nombre d'emplacements autorisé |
|---------------------------|--------------------------------|
| Porcelets en post-sevrage | Non autorisé                   |
| Porcs de production       | Non autorisé                   |
| Truies                    | Non autorisé                   |

#### ***1.5. Bâtiments d'hébergement***

| Intitulé des bâtiments d'hébergement | Statut   |
|--------------------------------------|----------|
| G VO79CNG                            | existant |
| E VO79ALU                            | existant |
| F VO79CNF                            | existant |

#### ***1.6. Gestion des effluents***

|  | Oui/Non |
|--|---------|
| Est-ce que l'installation génère des effluents solides (fumier, fientes, compost, fraction solide de lisier ou de digestat...) ? | Oui     |
| Est-ce que l'installation génère des effluents liquides (lisier, digestat de méthanisation, fraction liquide de digestat...) ?   | Non     |
| <b>Stockage des effluents</b>  |         |

|   |     |
|---|-----|
| Est-ce que ces effluents d'élevage sont stockés sur votre installation ou en bout de champ ? (Dans le cas contraire, les effluents sont transférés sans stockage hors de l'installation chez un prestataire.) | Non |
| Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une fosse extérieure en dur ?  | Non |
| Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une lagune ou une fosse géomembrane ?  | Non |
| <b>Traitement des effluents</b>   |     |
| Est-ce que les effluents d'élevage font l'objet d'un traitement au sein de l'installation (compostage, méthanisation, séparation de phase, nitrification-dénitrification, séchage) ?                          | Non |
| Est-ce que les effluents d'élevage sont intégralement valorisés sous forme de produits normalisés (NFU 44-051 ou NFU 42-001) ou homologués ? (L'installation ne dispose donc d'aucun plan d'épandage.)        | Non |
| <b>Épandage des effluents</b>   |     |
| Est-ce que les effluents d'élevage (bruts ou traités) font l'objet d'un épandage (dans le cadre d'un plan d'épandage) ?   | Non |
| Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles gérés en propre par l'éleveur soumis au réexamen ?   | Non |
| Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles mises à disposition par des prêteurs ?   | Non |
| <b>Traitement de l'air</b>  |     |
| Est-ce que l'installation est équipée d'un ou plusieurs laveurs d'air (laveur d'air à l'acide, biolaveur, système d'épuration d'air à 2 ou 3 étages)?   | Non |

### *1.7. Ouvrages de stockage des effluents*

|            |
|------------|
| Export Tot |
|------------|

## 2. Comparaison aux MTD

### 2.1. Stratégies alimentaires

#### 2.1.1. Détermination quantités excrétées

Méthode de détermination annuelle des quantités d'azote et de phosphore excrétés par catégorie animale (MTD 24)

| Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?   | Oui |
|--|-----|
| a. Est-ce que les quantités d'azote total et de phosphore total excrétés sont estimées par un bilan massique sur l'azote et le phosphore (en se basant sur les quantités d'aliment ingéré, les performances de l'animal et la teneur en MAT et phosphore du ou des aliments) ? | oui |

#### 2.1.2. Excrétion azote

Quantité d'azote excrété par emplacement par an (MTD 3)

|                 | Valeurs de l'installation | Performance associée aux MTD (azote excrété en kg de N/emplacement/an) |
|-----------------|---------------------------|--|
| Poulet de chair | 0.326                     | $\leq 0,6$   |
| Dinde           | 0.430                     | $\leq 2,3$   |
| Pintades        | 0.068                     | Pas de valeur de performance associée                                  |
| Oies            | 0                         | Pas de valeur de performance associée                                  |
| Cailles         | 0                         | Pas de valeur de performance associée                                  |
| Pigeons         | 0                         | Pas de valeur de performance associée                                  |
| Faisans         | 0                         | Pas de valeur de performance associée                                  |
| Perdrix         | 0                         | Pas de valeur de performance associée                                  |

#### Dindes (Appliqué à tous)

| Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?   | Oui |
|--|-----|
| a. Est-ce que les apports protéiques alimentaires sont en adéquation avec les besoins des animaux ?  | oui |
| b. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ? | oui |
| c. Est-ce que le régime alimentaire est pauvre en protéines et enrichi en acides aminés essentiels ?   | oui |

### 2.1.3. Excrétion phosphore

Quantité de phosphore excrété par emplacement par an (MTD 4)

|                  | Valeurs de l'installation | Performance associée à la MTD (phosphore total excrété en kg de P2O5/emplacement/an) |
|------------------|---------------------------|--|
| Poulets de chair | 0.095                     | <= 0,25  |
| Dindes           | 0.215                     | <= 1,0   |
| Pintades         | 0.031                     | Pas de valeur de performances associées  |
| Oies             | 0                         | Pas de valeur de performances associées  |
| Cailles          | 0                         | Pas de valeur de performances associées  |
| Pigeons          | 0                         | Pas de valeur de performances associées  |
| Faisans          | 0                         | Pas de valeur de performances associées  |
| Pedrix           | 0                         | Pas de valeur de performances associées  |

| Dindes (Appliqué à tous)   |     |
|--|-----|
| Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?   | Oui |
| a. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ? | oui |
| b. Est-ce que les différents aliments distribués contiennent des additifs alimentaires visant à réduire les quantités de phosphore excrété ? | oui |

## 2.2. Émissions d'ammoniac

### 2.2.1. Détermination émissions

Méthode de détermination annuelle des émissions d'ammoniac dans l'atmosphère (MTD 25)

| G VO79CNG (existant) (Appliqué à tous)  |     |
|---|-----|
| Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?  | Oui |
| a. Est-ce que les émissions d'ammoniac sont estimées à l'aide d'un bilan massique sur l'azote (en se basant sur les quantités d'aliment ingérées, les performances de l'animal et la teneur en MAT du ou des aliments) ? Le module de calcul GEREPA répond à cette technique. | oui |

### 2.2.2. Émissions poulets

**Poulets de chair – Réduction des émissions de NH<sub>3</sub> au bâtiment (MTD 32)**

| <b>G VO79CNG (existant)</b>   |   |  |
|---|---|--|
| Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?  |   |  |
| a. Est-ce qu'un système de ventilation dynamique est associé à un système d'abreuvement ne fuyant pas ? | oui   |  |
| c. Est-ce qu'un système de ventilation statique est associé à un système d'abreuvement ne fuyant pas ?  | oui   |  |
| Poids final maximal des poulets de chair  | Émissions d'ammoniac (kg NH <sub>3</sub> /emplacement/an) | Valeurs limites (kg NH <sub>3</sub> /emplacement/an) |
| 2,5 kg  | 0.004   | 0,08   |
| > 2,5 kg et 3,2 kg  | 0   | 0,105  |

| <b>E VO79ALU (existant)</b>   |   |  |
|---|---|--|
| Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?  |   |  |
| a. Est-ce qu'un système de ventilation dynamique est associé à un système d'abreuvement ne fuyant pas ? | oui   |  |
| c. Est-ce qu'un système de ventilation statique est associé à un système d'abreuvement ne fuyant pas ?  | oui   |  |
| Poids final maximal des poulets de chair  | Émissions d'ammoniac (kg NH <sub>3</sub> /emplacement/an) | Valeurs limites (kg NH <sub>3</sub> /emplacement/an) |
| 2,5 kg  | 0.031   | 0,08   |
| > 2,5 kg et 3,2 kg  | 0   | 0,105  |

| <b>F VO79CNF (existant)</b>   |     |
|---|-----|
| Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?  |     |
| a. Est-ce qu'un système de ventilation dynamique est associé à un système d'abreuvement ne fuyant pas ? | oui |

|  |   |  |
|--|---|--|
| c. Est-ce qu'un système de ventilation statique est associé à un système d'abreuvement ne fuyant pas ? | oui   |  |
| Poids final maximal des poulets de chair   | Émissions d'ammoniac (kg NH <sub>3</sub> /emplacement/an) | Valeurs limites (kg NH <sub>3</sub> /emplacement/an) |
| 2,5 kg   | 0.004   | 0,08   |
| > 2,5 kg et 3,2 kg   | 0   | 0,105  |

### 2.2.3. Émissions dindes

Dindes – Réduction des émissions de NH<sub>3</sub> au bâtiment (MTD 34)

|   |     |
|---|-----|
| <b>G VO79CNG (existant) (Appliqué à tous)</b>                       |     |
| Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?                | Oui |
| Est-ce qu'un système d'abreuvement ne fuyant pas est mis en place ? | oui |

## 2.3. Gestion eau, énergie et eaux souillées

### 2.3.1. Eau

Utilisation efficace de l'eau (MTD 5)

|  |     |
|--|-----|
| Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?   |     |
| a. Est-ce que les consommations d'eau sont enregistrées?   | oui |
| b. Faites-vous attention aux fuites et les réparez-vous ?  | oui |
| c. Est-ce que le lavage des bâtiments et des équipements est effectué à l'aide d'un système de nettoyage à sec ou d'un laveur à haute pression ? | oui |
| d. Est-ce que les systèmes d'abreuvement sont adaptés aux différentes catégories d'animaux ?   | oui |
| e. Est-ce que les quantités d'eau délivrées par les systèmes d'abreuvement sont régulièrement vérifiées et ajustées si nécessaire ?              | oui |

### 2.3.2. Eaux souillées

Réduction de la production d'eaux résiduaires (MTD 6)

|  |     |
|--|-----|
| Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?   |     |
| a. Est-ce que l'ensemble de l'installation d'élevage et des aires aménagées est maintenu en bon état de propreté ? | oui |
| b. Est-ce que la consommation d'eau est optimisée ?  | oui |

### 2.3.3. Réduction eaux souillées

## Réduction des émissions d'eaux résiduaires (MTD 7)

| Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?  |     |
|---|-----|
| c. Est-ce que les eaux résiduaires sont épandues, par exemple, au moyen d'un système d'irrigation ou en mélange avec la litière ? | oui |

### 2.3.4. Économie énergie

#### Utilisation efficace de l'énergie (MTD 8)

| Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?   |     |
|--|-----|
| a. Est-ce qu'un système efficace de chauffage / refroidissement et de ventilation est utilisé ?  | oui |
| b. Est-ce que les systèmes de chauffage / refroidissement et de ventilation sont optimisés, notamment si un système d'épuration de l'air est utilisé ? | oui |
| c. Est-ce que les murs, sols et/ou plafonds du bâtiment d'élevage sont bien isolés ?   | oui |
| d. Est-ce qu'un éclairage basse consommation est utilisé ?   | oui |
| h. Est-ce qu'une ventilation statique est mise en œuvre ?  | oui |

## 2.4. Nuisances

### 2.4.1. Bruit

#### Prévention et/ou réduction des émissions sonores (MTD 10)

| Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?  |     |
|---|-----|
| Est-ce que les équipements sont disposés de façon à réduire les niveaux de bruit :<br><br>- en augmentant la distance entre l'émetteur et le récepteur (en installant l'équipement le plus loin possible des zones sensibles)<br><br>- en réduisant le plus possible la longueur des tuyaux de distribution de l'alimentation<br><br>- en choisissant l'emplacement des bennes et silos contenant l'alimentation de façon à limiter le plus possible le déplacement des véhicules au sein de l'installation d'élevage ? | oui |
| Est-ce que des équipements peu bruyants tels que ceux listés ci-dessous sont utilisés :<br><br>- ventilateurs à haute efficacité, lorsque la ventilation statique n'est pas possible ou pas suffisante<br><br>- pompes et compresseurs<br><br>- système de nourrissage permettant de réduire le stimulus pré-ingestif (par exemple, trémies d'alimentation, mangeoires automatiques ad libitum, mangeoires compactes) ?   | oui |

|   |     |
|---|-----|
| Est-ce que la propagation du bruit est limitée en intercalant des obstacles entre les émetteurs et les récepteurs ? | oui |
|---|-----|

## 2.4.2. Odeurs

### Prévention et/ou réduction des émissions d'odeurs (MTD 13)

| Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?   |     |
|--|-----|
| <p>Est-ce que le système d'élevage met en place au moins un des principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- garder les animaux et les surfaces propres et sèches</li> <li>- réduire les surfaces émettrices des effluents (i.e : utilisation de lattes en plastique ou métal, préfosse réduite...)</li> <li>- retirer les effluents fréquemment vers un stockage externe</li> <li>- réduire la température intérieure et des effluents</li> <li>- réduire le débit et la vitesse de l'air au-dessus de la surface des effluents</li> <li>- maintenir une litière sèche et en aérobie dans le cas d'un élevage sur litière ?</li> </ul>   | oui |
| <p>Est-ce que les conditions de sortie d'air des bâtiments sont optimisées grâce à l'application d'un ou une combinaison des principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- augmenter la hauteur des sorties d'air</li> <li>- augmenter la vitesse de ventilation de la sortie d'air verticale</li> <li>- mettre en place de barrières pour créer des turbulences du flux d'air sortant</li> <li>- équiper les ouvertures de déflecteurs pour diriger l'air vicié vers le sol</li> <li>- disperser l'air évacué sur le côté du bâtiment d'hébergement qui est le plus éloigné de la zone sensible</li> <li>- aligner l'axe du faîtage d'un bâtiment à ventilation statique perpendiculairement à la direction du vent dominant ?</li> </ul> | oui |

## 2.4.3. Poussières

### Prévention et/ou réduction des émissions des poussières (MTD 11)

| G VO79CNG (existant)  |     |
|---|-----|
| Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?  |     |
| a.1. Est-ce qu'une matière plus grossière est utilisée pour la litière (par exemple, copeaux de bois ou paille longue plutôt que paille hachée) ? | oui |

|  |     |
|--|-----|
| a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?   | oui |
| a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ? | oui |
| a.6. Est-ce que le système de ventilation est conçu et utilisé pour une faible vitesse de l'air à l'intérieur du bâtiment ?  | oui |
| b.1. Est-ce qu'un système de brumisation d'eau est utilisé ?   | oui |

#### E VO79ALU (existant)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?

|  |     |
|--|-----|
| a.1. Est-ce qu'une matière plus grossière est utilisée pour la litière (par exemple, copeaux de bois ou paille longue plutôt que paille hachée) ?                        | oui |
| a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?   | oui |
| a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ? | oui |
| a.6. Est-ce que le système de ventilation est conçu et utilisé pour une faible vitesse de l'air à l'intérieur du bâtiment ?  | oui |
| b.1. Est-ce qu'un système de brumisation d'eau est utilisé ?   | oui |

#### F VO79CNF (existant)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?

|  |     |
|--|-----|
| a.1. Est-ce qu'une matière plus grossière est utilisée pour la litière (par exemple, copeaux de bois ou paille longue plutôt que paille hachée) ?                        | oui |
| a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?   | oui |
| a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ? | oui |
| a.6. Est-ce que le système de ventilation est conçu et utilisé pour une faible vitesse de l'air à l'intérieur du bâtiment ?  | oui |
| b.1. Est-ce qu'un système de brumisation d'eau est utilisé ?   | oui |

#### 2.4.4. Détermination poussières

Suivi des émissions annuelles de poussières au sein d'un bâtiment d'élevage (MTD 27)

#### G VO79CNG (existant)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?

|   |     |
|---|-----|
| b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? | oui |
| Le module de calcul GEREP répond à cette technique.                                       |     |

|   |     |
|---|-----|
| <b>E VO79ALU (existant)</b>   |     |
| Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?                                      |     |
| b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? | oui |
| Le module de calcul GEREP répond à cette technique.                                       |     |

|   |     |
|---|-----|
| <b>F VO79CNF (existant)</b>   |     |
| Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?                                      |     |
| b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? | oui |
| Le module de calcul GEREP répond à cette technique.                                       |     |

## 2.5. Organisation

### 2.5.1. Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Amélioration des performances environnementales grâce à un système de management environnemental (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

|  |     |
|--|-----|
| Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?   |     |
| Est-ce que les consignes de sécurité adéquates (par exemple : incendie, écoulement dans le milieu naturel, produits dangereux) sont mises en œuvre ?   | oui |
| Est-ce qu'une ou plusieurs formations relatives aux sujets suivants, par exemple, ont été suivies :- sur la réglementation environnementale (Installations Classées, zone vulnérable le cas échéant) ;<br><br>- sur les problématiques environnementales d'un élevage : cycle de l'azote de l'alimentation animale à l'épandage, les risques associés de pollution des eaux et de l'air ; sensibilités locales (Natura 2000...)<br><br>- sur les nuisances auprès du voisinage : odeur, bruit, mouches et les bonnes pratiques de communication<br><br>- sur les risques potentiels : incendie, écoulement vers le milieu naturel et les mesures de prévention<br><br>- sur l'autosurveillance de l'activité ? | oui |
| Est-ce qu'un plan de contrôle et maintenance préventive des équipements est mis en œuvre ?   | oui |
| - mouvement d'animaux (entrée, sortie, naissance, mortalité)   | oui |

|  |     |
|--|-----|
| - consommation d'aliment   | oui |
| - production d'effluents d'élevage   | oui |
| - consommation d'eau   | oui |
| - consommation d'électricité et/ou de combustibles   | oui |
| - production de déchets  | oui |
| Est-ce que les cadavres d'animaux sont stockés conformément à la réglementation ?  | oui |
| Êtes-vous dans l'une de ces deux situations :<br>- vous avez reçu des plaintes avérées au sujet de nuisances sonores et/ou olfactives et avez mis en place un registre des plaintes ?<br>- vous n'avez jamais reçu de plaintes (indiquez-le alors également dans « Commentaires éventuels ») ?   | oui |
| Est-ce qu'une procédure de gestion des accidents / incidents a été établie (par exemple : registre, déclaration en DDPP et actions correctives) ?  | oui |
| Êtes-vous dans l'une de ces deux situations :<br>- vous avez reçu des plaintes liées à des nuisances probables ou constatées concernant les odeurs ou le bruit et avez mis en place un plan d'actions reprenant les mises en conformité et les progrès en environnement ?<br>- vous n'avez pas reçu de plaintes de ce type (indiquez-le alors également dans « Commentaires éventuels ») ? | oui |

## 2.6. Émissions totales de l'élevage

### 2.6.1. Émissions totales de l'élevage

Émissions d'ammoniac totales et comparaison par rapport à un élevage standard (MTD 23)

| Poste d'émission en ammoniac                              | Émissions en ammoniac de l'élevage | Émissions en ammoniac d'un élevage de volailles analogue standard |
|---|------------------------------------|---|
| Bâtiment d'élevage  | 2291                               | 2608  |
| Stockage des effluents                                    | 0                                  | 1891  |
| Épandage des effluents sur les terres en propre           | 0                                  | 923   |
| Épandage des effluents sur les terres mises à disposition | 2854                               | 0   |
| Total   | 5144                               | 5422  |

### 3. Synthèse du réexamen

#### 3.1. CONFORMITE DES ACTIVITES ANNEXES

|  |     |
|--|-----|
| Conformité des activités annexes   | oui |
| <p>Si vous mettez en œuvre certaines des activités connexes à l'activité d'élevage comprises dans le périmètre de réexamen, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- traitement des effluents (compostage – rubrique 2780, méthanisation – rubrique 2781, nitrification-dénitrification – rubrique 2751, ...)</li> <li>- production d'effluents normalisés ou homologués (rubrique 2170)</li> <li>- fabrication d'aliment à la ferme (rubrique 2220)</li> <li>- stockage d'aliment ou de litière (rubrique 1532)</li> </ul> <p>ces annexes respectent-elles l'état de l'art applicable, notamment les prescriptions générales des arrêtés ministériels concernés ?</p> | oui |

#### 3.2. RAPPORT DE BASE

|   |     |
|---|-----|
| Détermination de la nécessité d'un rapport de base  | Oui |
| Est-ce que la ou les cuves de carburant liquide destinées au chauffage des bâtiments d'élevage ont une capacité supérieure à 50 tonnes (ou à 250 tonnes dans le cas où elle(s) est/sont constituée(s) d'une double enveloppe avec système de détection des fuites) ?  | non |
| Utilisez-vous des médicaments vétérinaires ou des produits biocides dans des conditions autres que celles prévues dans la notice d'emploi ?   | non |
| Si vous utilisez des détergents non biodégradables (se référer au point 12 des fiches de données de sécurité des produits concernés), sont-ils utilisés sur le site en dehors des opérations courantes de nettoyage ou est-ce que les quantités diffèrent significativement des préconisations fournisseurs ? | non |
| Je n'ai pas besoin de remettre un rapport de base   | oui |

#### 3.3. SYNTHESE DES ACTIONS PROPOSEES

|   |     |
|---|-----|
| G VO79CNG   |     |
| Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD               |     |
| Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission | oui |
| E VO79ALU   |     |

**Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD****Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission****oui****F VO79CNF****Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD****Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission****oui**

## ***Synthèse des déclarations de non-conformité***

|  |     |
|--|-----|
| <p>Dans le tableau ci-dessus, si vous ne mettez pas en conformité votre élevage d'ici au 21 février 2021 pour des MTD autres que celles encadrées par un niveau d'émission associé, vous devez justifier cette demande d'aménagement aux MTD sur la base d'une étude jointe au dossier dématérialisé.<br/>Si vous faites une demande d'aménagement aux MTD, cocher la case suivante :</p>              | non |
| <p>Si l'activité d'élevage ou l'environnement autour de l'élevage ont été substantiellement modifiés depuis la dernière étude d'impact réalisée, il peut être nécessaire de la mettre à jour. Si c'est le cas, joindre la mise à jour de l'étude d'impact.<br/>Si les modifications de l'élevage ou autour de l'élevage nécessitent une mise à jour de l'étude d'impact, cocher la case suivante :</p> | non |

## 4. Pièces jointes au dossier

Les pièces jointes sont téléchargeables sur le téléservice Réexamen élevage IED jusqu'en mai 2021 (clôture de l'application). Pensez à sauvegarder sur votre ordinateur les documents définitifs une fois la procédure de réexamen terminée.

### 4.1. Pièces jointes transmises par l'éleveur

| Pièces jointe   | Statut                              | Fichier  |
|---|-------------------------------------|--|
| Justification des quantités d'azote et de phosphore excrétées                 | obligatoire                         | brs_volaille_vf17 Poulets EARL Buisson site Les Chatelleries.xlsx              |
| Justification des quantités d'azote et de phosphore excrétées                 | obligatoire                         | brs_volaille_vf17 Pintades EARL Buisson site Les Chatelleries.xlsx             |
| Plan d'ensemble au 1/200e (dérogation possible pour une échelle plus réduite) | obligatoire si modification du site | Earl le Buisson Les Chatelleries photo.pdf                                     |
| Plan de situation au 1/2500e  | obligatoire si modification du site | IGN<br>Plan de situation ferme -<br>EARL LE BUISSON2018<br>0306-160007-453.pdf |
| Justification des émissions d'ammoniac  | obligatoire sauf référence ELFE     | gerep EARL Buisson site Les Chatelleries.xlsx                                  |
| Justification des quantités d'azote et de phosphore excrétées                 | obligatoire                         | brs_volaille_vf17 Dindes EARL Buisson site Les Chatelleries.xlsx               |

### 4.2. Pièces jointes transmises par l'inspecteur

| Pièces jointe | Statut | Fichier |
|---------------|--------|---------|
|---------------|--------|---------|

### 4.3. Historique des échanges

20180605\_Transmis\_0579.00378\_eleveur.pdf : 05/06/18 11:58